



CH-3003 Berne
fedpol MROS

Aux intermédiaires financiers

Berne, mars 2023

Bulletin d'information goAML

Chères utilisatrices et chers utilisateurs de goAML,

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre dixième bulletin d'information goAML, qui constitue en quelque sorte une édition anniversaire. Comme à l'accoutumé, vous trouverez ci-dessous des informations importantes sur goAML et son utilisation.

Annonces de rupture de relations d'affaires (rapports CANCL/CANCT)

Dans le bulletin spécial de novembre 2022, nous vous avons fourni des informations importantes en rapport avec les changements dans l'utilisation de goAML relatifs à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de la version révisée de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA).

Trois mois après cette entrée en vigueur environ, nous pouvons tirer un premier bilan. Jusqu'à présent la plupart des annonces de rupture nous sont parvenues via le MessageBoard, c'est-à-dire en utilisant la solution transitoire offerte par le MROS. Certaines banques ont toutefois déjà adapté leur système de manière à pouvoir envoyer des annonces de type CANCL (sans transactions) ou CANCT (avec transactions) au moyen d'un fichier XML. Quelques intermédiaires financiers ont en outre saisi manuellement des rapports CANCL ou CANCT dans goAML. Dans ce contexte, il nous semble important de mentionner que les éventuelles transactions saisies ne doivent pas être relatives à d'éventuelles opérations internes (p. ex. frais de compte ou de clôture). Nous vous prions donc de renoncer à la transmission de transactions en rapport avec des frais de clôture, de solde internes ou d'autres opérations similaires. Par ailleurs, nous avons dû refuser

certaines annonces de rupture de la relation d'affaires, parce que les annexes nécessaires n'avaient pas été envoyés, ou parce que le numéro de référence de la communication de soupçons à laquelle elles se rapportaient n'était pas indiqué. Ceci empêche d'effectuer correctement le lien entre le rapport CANCL/CANCT et la communication d'origine. Rappelons que notre site internet donne toutes les indications permettant de saisir de tels rapports de façon correcte <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/kriminalitaet/geldwaescherei/meldung.html>.

goAML 5

L'ONUDC a publié la version 5.2 du logiciel goAML. Les premiers tests de cette nouvelle version se sont avérés très satisfaisants et le MROS prévoit d'installer celle-ci au courant de l'année 2023. Des échéances précises n'ont pas encore été définies. La transition de la version 4.9 à la version 5.2 s'effectuera en plusieurs étapes. La première étape entrainera des changements pour le MROS, sans conséquences immédiates pour les intermédiaires financiers effectuant des communications automatiques. La rétrocompatibilité avec la version actuelle est garantie. Toutefois, des améliorations sensibles seraient déjà disponibles pour les intermédiaires effectuant leurs communications de soupçons en mode manuel et semi-automatique. La version 5.2 de goAML permettra ainsi de télécharger des fichiers XML préétablis dans un masque de saisie goAML et, si nécessaire, de les corriger ou de les compléter avant de les transmettre (p. ex. pour ajouter le code SWIFT manquant d'une transaction). Notre prochain bulletin d'information donnera plus de détails sur ces nouveautés et annoncera à partir de quelle date l'environnement de test de goAML 5 sera disponible pour les intermédiaires financiers.

Taux de conversion pour les monnaies étrangères

L'analyse des rapports soumis dernièrement nous a amené à constater que des taux de conversion obsolètes étaient parfois transmis dans le champ « Solde du compte en CHF » des comptes en monnaie étrangère. Nous prions donc tous les intermédiaires financiers d'utiliser des taux de change correspondant à la date à laquelle la communication de soupçons est effectuée pour la conversion du solde du compte en CHF, mais d'utiliser des taux historisés correspondant à la date de la transaction pour la conversion du **montant de la transaction en francs suisses**. Des taux historisés sont par exemple disponibles sur le site web suivant : <https://www.oanda.com/currency-converter>.

Intitulé des annexes

Bien que la façon dont les intermédiaires financiers intitulent les annexes des communications de soupçons se soit fortement améliorée ces derniers temps, des documents nous sont toujours transmis avec des intitulés génériques, c'est-à-dire sans que leur nom ne permette de comprendre leur contenu (par exemple : « PDF 1 »). Ceci oblige le MROS à ouvrir chaque annexe pour comprendre sa nature. Nous vous demandons donc de veiller à ce que les documents annexés aux

communications de soupçons soient intitulés clairement (voir sous « Annexes » dans le [Fact Sheet Web-Reports](#)).

Comptes « MyClient » ou comptes de contrepartie

L'analyse des communications de soupçons transmises au MROS a montré que dans le même rapport un compte donné peut souvent apparaître à la fois dans une première transaction comme un compte « MyClient » (compte relatif à un sujet faisant l'objet de la communication de soupçons), et dans une autre transaction comme un compte de contrepartie. Cette situation se produit fréquemment lorsque plusieurs relations d'affaires sont déclarées et que les transactions concernent des transferts entre les comptes signalés. Ce scénario apparaît surtout dans les communications provenant d'intermédiaires financiers effectuant des communications en mode automatique ou semi-automatique. Le manuel goAML stipule au chapitre 9.4.2.1 qu'au moins un des comptes d'une transaction doit être un compte « MyClient » (sujet signalé). Toutefois, si les deux comptes d'une transaction doivent être déclarés, la transaction doit contenir un compte de type « MyClient » des deux côtés. goAML fusionne en effet les valeurs/comptes identiques lors de la transmission du rapport, de façon à identifier le même compte s'il apparaît deux fois. La constellation décrite ci-dessus (souvent avec des données détaillées différentes pour le même compte) empêche cette fusion, de sorte que le même compte est en fait répertorié plusieurs fois dans goAML. Le MROS doit à chaque fois corriger manuellement de telles informations.

MultipartyDummy

Un compte à déclarer qui n'apparaît dans aucune transaction « réelle » peut être déclaré au moyen de la fonctionnalité MultipartyDummy. Le MROS a constaté que parfois, un compte apparaissant déjà dans une transaction suspecte était également mentionné dans une transaction fictive Multiparty. Ceci n'est pas correct et devrait être empêché techniquement du côté de l'intermédiaire financier effectuant ses communications en mode automatique ou semi-automatique. Par ailleurs, ces comptes déclarés au moyen d'une transaction fictive Multiparty devraient être saisis en tant que comptes « sujet signalé » (MyClient).

Questions sur goAML

Hotline goAML, tél. +41 58 461 60 00 ou e-mail : goaml.info@fedpol.admin.ch

Les heures de réponse de la hotline goAML sont les suivantes :

Lundi - vendredi : 0900 à 1130 heures / 1330 à 1630 heures

Questions générales au MROS

- via Message Board du portail web goAML (variante préférée)
- par e-mail : mros.info@fedpol.admin.ch
- par téléphone : +41 58 463 40 40

Meilleures salutations

Office fédéral de la police fedpol

Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent MROS